

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

LUNDI 7 MAI 1917

Il était à prévoir qu'un récent échange de vues à la Commission principale du Reichstag sur la Belgique et la question flamande aurait pour conséquence de précipiter ici les mesures d'exécution de la séparation administrative (**Note**). Celle-ci n'avait, jusqu'à présent, été réalisée qu'au ministère des Sciences et Arts, et par étapes, avec des ménagements pour le personnel. Maintenant on va agir plus militairement. La séparation sera imposée d'autorité et dans tous les départements ; on répartira les fonctionnaires et employés entre le service flamand (Bruxelles) et le service wallon (Namur) sans leur demander si cela leur convient. Cette manière forte, commandée par le désir de ne pas perdre de temps, est mieux dans la tradition prussienne et aussi, à ce que certains prétendent, dans le goût du nouveau gouverneur général.

Les principaux fonctionnaires du département de l'Agriculture, M. Manneback, secrétaire général, M. Crahay, directeur général, et M. de Marneffe, inspecteur général des Eaux et Forêts, ont été appelés aujourd'hui à l'ancien *Hôtel de Flandre*, où le référendaire général Rintelen leur a annoncé la

publication prochaine de deux arrêtés consacrant la séparation administrative dans leur ministère. M. Vernieuwe, l'un des traîtres qui sont allés à Berlin (**Note**), est nommé « *secrétaire général du ministère de l'Agriculture et des Travaux publics à Bruxelles* ». MM. Manneback, Crahay, de Marneffe et sept de leurs collègues sont désignés pour le ministère wallon et devront être installés à Namur pour le 15 juin. Le référendaire a remis à ces messieurs une liste de maisons et d'appartements où ils pourront se loger à bon compte ; il a ajouté que toutes les propositions d'indemnités de déplacement seront agréées (**Note**) ; enfin, des trains spéciaux seront organisés pour permettre aux fonctionnaires des ministères wallons de revenir facilement à Bruxelles. M. Manneback et ses collègues se sont bornés à prendre acte de la modification. M. Rintelen aurait bien voulu savoir immédiatement quelle décision elle leur inspirait. M. Manneback a répliqué qu'il leur était impossible de se prononcer au pied levé sur une question si importante.

Une communication du même genre a été faite avant-hier par M. Trimborn à MM. Beckers, directeur général de l'enseignement supérieur pour la partie wallonne, et Corman, directeur général de l'enseignement primaire, même section. Au nouveau ministère flamand des Sciences et Arts, c'est M. Coremans, directeur général flamand des Beaux-Arts, qui devient secrétaire général. MM.

Beckers et Corman sont désignés pour Namur. La direction des établissements scientifiques de Bruxelles est retirée à M. Beckers pour être rattachée au ministère flamand. M. Beckers n'avait, je le rappelle, consenti à demeurer en fonctions qu'à la condition de garder ces établissements dans son service (**Note**). Le gouvernement général les lui retirant, il a averti M. Trinaborn qu'il refusait d'accepter cette « *diminutio capitis* ». A M. Corman on offre le secrétariat général du ministère « *namurois* » des Sciences et Arts ; il a déclaré qu'il n'acceptait pas.

Au ministère de l'Industrie et du Travail, M. le secrétaire général Dubois a été prévenu de son transfert à Namur et de la nomination de M. Ver Hees (**Note**) au poste de secrétaire général pour la partie flamande. (1).

Plusieurs fonctionnaires de ce département apprennent avec ahurissement, par des indiscretions, qu'ils sont classés d'office soit du côté flamand, soit du côté wallon. On ne les a jamais pressentis. On cite notamment le cas d'un chef de bureau, M. Matthys, en disponibilité, sur sa demande, depuis le début de la guerre et qui se livre maintenant à l'élevage dans son pays natal, la Campine anversoise ; il ne s'occupe plus de ce qui se passe à Bruxelles, et se croit, à sa grande satisfaction, fort oublié au ministère ; tout à coup ce Cincinnatus de la bureaucratie reçoit, en ses champs la nouvelle qu'il est promu chef de division

au ministère flamand de l'Industrie et du Travail ; il repousse carrément cet honneur.

Nombre de fonctionnaires, cependant, demeurent perplexes. Ils continuent à se plaindre, dans certains services, de ne pas recevoir d'avis de leurs supérieurs hiérarchiques et de devoir décider, seuls, de l'attitude à prendre.

(1) Les promotions et les transferts à Namur annoncés ici furent ordonnés par les arrêtés dont il est question à la date du 12 mai.

A la date du 15 juin, on lira d'intéressants détails sur la prise de possession de ses nouvelles fonctions par M. Ver Hees.

Notes de Bernard GOORDEN.

Pour la **séparation administrative**, voyez notamment le chapitre 2 (« *La fondation du Conseil de Flandre* », pages XXIII-XXV) de l'introduction (« *Aperçu historique sur l'Activisme* ») aux **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») :

<http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO%20CHAPITRE%202%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE.pdf>

Voyez aussi « *Le Gouvernement Général allemand organise la Flamenpolitik* », pages XVII-XXII de l'introduction (« *Aperçu historique sur l'Activisme* ») aux **Archives du Conseil de Flandre (*Raad van Vlaanderen*)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928) :

[http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO N%20CHAPITRE%201%20ARCHIVES%20CONS EIL%20DE%20FLANDRE.pdf](http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO%20N%20CHAPITRE%201%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE.pdf)

« *traîtres qui sont allés à Berlin* ». Voir, notamment :

5 mars 1917 :

[http://www.idesetautres.be/upload/19170305%2050%20 MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf](http://www.idesetautres.be/upload/19170305%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf)

12 mars 1917 :

[http://www.idesetautres.be/upload/19170312%2050%20 MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf](http://www.idesetautres.be/upload/19170312%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf)

15 mars 1917 :

[http://www.idesetautres.be/upload/19170315%2050%20 MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf](http://www.idesetautres.be/upload/19170315%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf)

Vous pouvez glaner davantage d'informations les concernant dans Jos **MONBALLYU** ; ***Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)*** ; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** [via](#)

l'ebookshop :

http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9

Emiel **Ver Hees** (note 136 ; condamné à mort le 28/2/1920) : pages 55, 57, 58, 66, 67, 89, 193, 217 ;

Telesphorus **Vernieuwe** (note 137 ; condamné à mort le 28/2/1920) : pages 55, 57, 66, 78, 193, 217.

Voir en date du 13 mars, Charles **TYTGAT** dans son ***Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande*** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170313%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

Les arrêtés (du 31 mars 1917) relatifs au ***transfert d'une localité dans une autre*** sont repris en trois langues respectivement aux pages 37-38 **et** 38-39 de la ***Législation allemande pour le territoire belge occupé*** (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, volume 11, 6 avril 1917, N°330 :

<https://ia801408.us.archive.org/32/items/lgislationalle11hubeuoft/lgislationalle11hubeuoft.pdf>

« M. **Beckers** n'avait (...) consenti à demeurer en fonctions qu'à la condition de garder ces établissements dans son service ». Voir 1^{er} novembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161101%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>